



Compte-rendu du Conseil Municipal du 15 décembre 2014

Présents : Thierry IGONNET, Annie VOUILLON, Thierry MICHEL, Marie-Thérèse CHAPELIER, Mathilde CORTAMBERT, Sandrine BARRAUD, Jean THOREUX, Jean-Claude WAEBER, Thierry DELHOMME, Marie-Christine GRIFFON, Catherine PARISOT, Daniel DUMONTET, Benoit JUGNET, Daniel LEDUC, Géraldine BRUYERE

Absents, excusés : Néant

Animateur de séance : Benoit JUGNET

Secrétaire de séance : Annie VOUILLON

Participait sans voix délibérative : Annick GIRAUD

Le compte rendu de la réunion du 27 novembre 2014 est adopté à l'unanimité après rectifications.

TRAVAUX ET PROJETS EN COURS

➤ **Ilot Janin**

Les travaux de finitions sont en cours mais tardent à s'achever.

Néanmoins, les logements communautaires seront bientôt tous attribués, tandis qu'une salle de permanence a, selon décision antérieure, été affectée, pour 1 à 2 demi-journées hebdomadaires, à Villages Solidaires et deux des salles annexes de l'école élémentaire à l'accueil des élèves dans le cadre des NAP et des activités périscolaires.

➤ **Réhabilitation bâtiment du camping**

Thierry Michel informe l'assemblée que les travaux ont été retardés par l'allongement du délai de livraison des menuiseries extérieures, que la prochaine réunion de chantier est programmée pour le 22 décembre et que les entreprises cesseront ensuite de travailler 1 à 2 semaines en raison des congés de fin d'année. Le chantier reprendra le 4 janvier et tous les protagonistes devront s'employer à résorber le retard pour permettre de tenir les délais imposés d'une part par les financeurs et d'autre part par le démarrage de la prochaine saison touristique.

Il indique que des surcoûts sont à prévoir, de l'ordre de :

- 464 € HT, afin de remplacer un siphon existant par une grille de récupération des eaux.

- 1 200 € HT, compte tenu que la dépose du carrelage de la zone où sera implanté le sauna, a révélé l'absence de dalle de support et qu'il faudra remédier à cet imprévu afin de garantir la solidité et la pérennité de l'installation.

Il précise que les modalités d'utilisation de ce nouvel équipement devront être établies par la commission tourisme, préalablement à sa mise en œuvre, à l'ouverture de la saison et que, dans ce but, la responsable du SAT a proposé de communiquer et de réaliser une enquête en amont auprès des clients potentiels.

Il indique également qu'un câble de téléphone, accidentellement endommagé lors des travaux, sera remplacé par l'entreprise en cause et que le téléphone à cartes, à disposition des clients, qui doit être déposé pour permettre la rénovation des façades ne sera pas réinstallé, et l'abonnement correspondant maintenu, que si sa présence est justifiée par la satisfaction des critères imposés par nos partenaires et labels (Flower camping, camping qualité, camping 3 étoiles...)

➤ **Ateliers municipaux**

Thierry MICHEL informe le conseil municipal que le dossier de permis de construire a été déposé et est en cours d'instruction à la DDT.

➤ **Maison des associations**

Le maire informe que suite à la réunion de travail du 10 décembre dernier, une consultation a été lancée en vue de s'adjoindre les services d'un géomètre, d'un contrôleur technique, d'un coordinateur SPS et de bureaux de contrôles pour effectuer des diagnostics complémentaires concernant l'amiante, le radon et l'exposition au plomb. La date de remise des offres a été fixée au 23 décembre, pour une réalisation de ces missions dans les meilleurs délais. La prochaine réunion de travail aura lieu le 17 décembre.

Marie-Thérèse CHAPELIER confirme que l'emménagement de la bibliothèque dans les locaux libérés par l'Office de Tourisme pourra se faire en un seul temps, lorsque l'avancement des travaux le permettra et que les nouveaux meubles auront été livrés et définitivement implantés, afin de limiter les manipulations, tant de mobilier que des nombreux ouvrages.

➤ **Cinéma**

Thierry MICHEL informe l'assemblée qu'un devis est à recevoir concernant l'adaptation, dans le respect des conditions de sécurité, de l'éclairage de secours, qui, à l'usage s'avère trop puissant et perturbe le confort visuel des spectateurs.

Il indique également qu'une solution est recherchée concernant la mobilité et la protection des éléments techniques situés sur la scène, afin de permettre l'élargissement des possibilités d'utilisation de cette salle.

➤ **Bassin de rétention des eaux pluviales du lotissement de la Croix Mission**

Les élus chargés du suivi de ce dossier indiquent que des sondages complémentaires ont dû être effectués pour localiser précisément une conduite d'AEP située sous l'emplacement de la future digue, contrairement à ce qu'indiquaient les plans de récolement, et des saignées réalisées pour permettre d'assainir le terrain pour réaliser les travaux qui s'achèveront dès que les conditions météorologiques le permettront.

➤ **PLUiH**

Le Maire rappelle au conseil municipal que PLU (Plan Local d'Urbanisme) actuellement en vigueur à la commune de Matour se verra substitué dans les mois à venir par un PLUiH (Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local d'Habitat). Il indique que le PADD (Programme d'Aménagement et de Développement Durable) est adopté, le règlement et les zonages en cours de finalisation, pour une validation prévue avant l'été et une entrée en vigueur début 2016.

Il précise que, concernant la Commune de Matour, l'application des directives issues du Grenelle de l'environnement, des lois Voynet et Duflo et des différentes directives du Ministère de l'Environnement se traduira par une très forte diminution des zones classées AU (A Urbaniser). En effet, les services déconcentrés de l'Etat imposent de ramener à une dizaine d'hectares les zones AU qui concernent aujourd'hui plus de 30 hectares. Si on ajoute que différentes contraintes, environnementales en particulier, nous obligent à abandonner certains secteurs, bordures de rivières par exemple, cela signifie une modification très importante des zonages de notre commune.

Il rappelle également que, au service de l'intérêt général, les évolutions de zonages sont proposées par la commission qui élabore le PLU, puis validées par le conseil municipal et maintenant, pour le PLUiH, par le conseil communautaire avant d'être présentées à l'enquête publique qui permet à chacun d'en prendre connaissance. Cette démarche privilégie les orientations collectives et place, comme il se doit, l'intérêt général au dessus des intérêts particuliers.

Les conseils municipaux successifs ont donc sciemment doté la commune d'une réserve foncière importante afin d'atteindre, avec un certain succès, plusieurs objectifs :

- projeter le développement urbain sur un temps long,
- protéger l'activité agricole,
- disposer des surfaces nécessaires tant pour la création de logements que pour les activités économiques,
- palier une rétention foncière très forte sur notre commune,
- éviter la pression foncière.

Cette politique qui a permis à notre village de connaître un développement harmonieux et équilibré avait l'avantage d'être souple et non contraignante.

Maintenant, les services de l'Etat exigent de déterminer, de façon beaucoup plus précise, les besoins de la Commune sur une période plus courte. Cela reviendra à augmenter la pression pour ouvrir les terrains classés AU à l'urbanisation. En théorie, cette pression peut prendre deux formes :

- la première viendrait du marché par l'augmentation du prix du m², peu probable compte tenu de l'attractivité très relative de notre territoire,
- la deuxième consiste à utiliser différents outils règlementaires pour contraindre, en particulier par la pression fiscale, les propriétaires à vendre leur terrain.

Le conseil municipal, qui connaît bien sa commune, considère que ces solutions ne sont ni adaptées à la situation ni acceptables sur le principe. C'est pourquoi, après en avoir longuement débattu, à l'unanimité, il décide d'informer directement les propriétaires concernés par courrier, et de prendre leur avis au moyen d'un questionnaire qui y sera joint, avant d'arrêter le zonage. Etant précisé que cette démarche ne vaut pas engagement, elle ne vise qu'à recenser tous les éléments avant de prendre les décisions dans l'intérêt général.

PERSONNEL COMMUNAL

➤ **Régime indemnitaire**

Le Maire présente au conseil municipal le tableau d'attribution individuelle du régime indemnitaire qui a été versé à l'ensemble des agents au mois de novembre, suite à délibération du 17 novembre dernier, et rappelle que celui-ci traduit la volonté des élus:

- de reconnaître la qualité du travail accompli par les agents de la commune. Ce qui se traduit par **une part fixe**, proportionnelle au temps de travail réellement effectué sur la période du 1er septembre 2013 au 31 août 2014.

- d'encourager celles et ceux dont la motivation et l'implication personnelle apportent une plus value au travail que la collectivité est en droit d'attendre de ses agents. Ce qui se traduit par une **part variable** évaluée annuellement par un collectif d'élus et de responsables d'équipe, en fonction de 5 critères, lors des entretiens individuels. Chacun de ces critères, est noté par rapport à un niveau de base, identique lors du recrutement puisque correspondant au niveau d'implication personnelle et de motivation attendu par l'employeur au moment de l'embauche, et fluctue annuellement, selon que le niveau sera reconnu collégialement comme ayant stagné,

progressé ou régressé. Le résultat est à ramener au temps de travail, et au niveau de responsabilité de l'agent. Ce qui veut dire que le niveau d'exigence est proportionnel au niveau de responsabilité et d'expérience de chacun.

L'enveloppe globale revalorisée chaque année depuis sa création, s'est élevée à 13 651,41€ en 2014, soit 3 866€ 49 pour la part fixe, 8 697€48 pour la part variable, auxquels il faut ajouter 1 087,44 € de participation de l'employeur à la Mutuelle Nationale Territoriale pour la garantie « maintien de salaire » (973,32 € en 2013), complémentaire aux garanties statutaires, à laquelle les agents ont la faculté de souscrire, individuellement, dans le cadre d'un contrat de groupe.

➤ **Augmentation du temps de travail d'un agent**

Sur proposition du maire, compte tenu du souhait de l'agent et des besoins du service, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- de porter de 28/35° à 32/35° le temps de travail d'un adjoint administratif à compter du 1/1/2015, sous réserve de l'obtention de l'avis favorable du CTP du centre départemental de gestion de la FPT.

➤ **Accroissement temporaire d'activité au secrétariat de mairie**

Sur proposition du maire, compte tenu de l'accroissement d'activité constaté depuis plusieurs mois qui risque de perdurer, lié à la dématérialisation imposée d'un certain nombre de procédures comptables et administratives, à l'accompagnement des autres services, à la formation de personnels récemment recrutés, et enfin à la période budgétaire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à recruter du personnel en renfort, si nécessaire et en tant que de besoin, de préférence par la voie d'un contrat aidé.

VOIRIE ET RESEAUX

Daniel DUMONTET et Benoît JUGNET informent l'assemblée que le recensement du programme 2015 de réfection de voirie est en cours, en lien avec la CCMR.

Ils indiquent qu'ils conduisent également un travail concerté avec la DRI pour des projets d'aménagement en vue de l'amélioration de la sécurité, soulevée de longue date auprès des services départementaux, des carrefours de Croux, de la Prasle et de celui des Chênes, sur la RD 987. Des emplacements réservés seront sans doute à matérialiser au PLUIH, et une modification des modalités de circulation sur la route de Champailly est à l'étude.

Le maire informe le conseil municipal que la DRI lui a répondu ne pas être compétente, ni en capacité de répondre favorablement à sa demande d'installation de radar pour étude de la vitesse pratiquée en agglomération par les véhicules à moteurs. En conséquence, les élus réitèrent à tous et à chacun, leur appel à la prudence et au respect de la réglementation, pour la sécurité de tous.

QUESTIONS FINANCIERES

➤ **Prise en charge des dépenses d'investissement dans l'attente du BP 2015**

Le conseil municipal, concernant chacun des budgets communaux, pour faciliter la gestion comptable, autorise le Maire à mandater, dans l'attente du vote de l'ensemble des budgets primitifs 2015, relativement à ce nouvel exercice, des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits votés en 2014, pour les chapitres 16, 20, 21, en plus des crédits reportés, le cas échéant.

TRAVAUX DES COMMISSIONS

➤ **Commission tourisme**

Le conseil municipal reçoit le compte-rendu de la dernière commission du 9 décembre dernier :

○ **Maison des Patrimoines et Lab71**

Annie VOUILLON informe l'assemblée que, suite à la transformation de la Galerie européenne de la forêt et du bois en une nouvelle structure départementale dédiée aux jeunes, selon un nouveau concept décliné à partir de 3 axes, sciences, innovation et cultures, en direction de nouveaux publics, une délégation d'élus et d'agents du service a rencontré l'équipe, nouvellement constituée, en charge de la création du Lab71.

Cette entité, dont le projet et les ambitions sont en cours de finalisation, et la commune de Matour pourraient trouver une complémentarité, tant concernant les actions et animations proposées, qu'en matière d'hébergement et de restauration, en lien avec les infrastructures d'accueil et d'hébergement communales et la Maison des Patrimoines.

Une réunion pédagogique aura lieu avec Emmanuel GERBER, en charge de l'accueil et de l'animation à la MDP : visites, stages, journées à thèmes, classes découvertes, expositions permanentes et temporaires. Sandrine BARRAUD est désignée élue référente sur ce projet de collaboration, en vue d'une prochaine rencontre qui aura lieu le 18 février prochain.

○ **Vergers conservatoire**

Daniel LEDUC et Thierry MICHEL rappellent que la commune a décidé de créer, en partenariat avec la région Bourgogne, un verger et un rucher conservatoire à la Maison des Patrimoines et informent le conseil municipal des résultats de la consultation qui a été conduite pour une remise des offres ce jour à 12h.

Ils indiquent que trois réponses ont été reçues dont deux offres, suite aux six sollicitations effectuées. Les offres ont été analysées et classées, conformément au règlement de la consultation :

- 50 % sur le prix
- 50 % sur la qualité technique (méthodologie, références, garanties, suivi, délai)

Ils proposent de retenir l'entreprise Génie Vert qui a été considérée comme ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, en ayant obtenu la note de 17/20 pour un montant de 9 610€ HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide les travaux de la commission et l'attribution du marché de création du verger et rucher conservatoire à l'entreprise Génie Vert pour 9 610 € HT.

Les travaux seront réalisés en totalité avant le 15 avril 2015.

- **CART : contrôle du niveau sonore, enregistreur de son.**

Un nouveau bilan de suivi est présenté, suite à l'installation de ce dispositif et l'instauration d'une caution « son », qui semblent finalement relativement bien perçues par les utilisateurs et améliorent très nettement le confort sonore, tant pour les utilisateurs que pour les riverains.

Daniel LEDUC informe qu'un rappel a été fait au service gestionnaire quant aux obligations légales d'enregistrement sur un registre dédié, des agréments des traités professionnels intervenant dans la salle.

- **Travaux et investissements 2015 :**

Suite au recensement des travaux d'intersaison à effectuer sur l'ensemble des infrastructures d'accueil et de loisirs, des priorités ont été faites et le travail programmé, tant en régie municipale qu'en lien avec des entreprises extérieures.

Des projets d'investissements sont à l'étude par le SAT, pour un rendu à la commission tourisme du 9 février prochain,

- réfection des courts de tennis, pour lesquels un financement de 16 800 € sur une dépense prévisionnelle de 41 995 € HT est d'ores et déjà acquis et un groupe de travail constitué d'agents du service, de bénévoles et dont le référent est Daniel LEDUC. Ce groupe de travail devra définir en concertation le cahier des charges préalable à la rédaction du dossier de consultation des entreprises.

- transformation du minigolf devenu obsolète en circuit de petites voitures
- etc...

La faisabilité des projets sera arbitrée lors de la préparation du budget primitif 2015:

- **Saison estivale 2015 :**

Le SAT est invité à présenter au plus tôt l'organisation projetée pour l'accueil des estivants et le programme d'animations prévisionnel. Une réunion de travail avec les élus concernés est programmée pour le 30 décembre.

- **Bilan de la saison 2014 :**

Le bilan définitif est en cours d'établissement et sera connu à la clôture des comptes en fin d'exercice, quand les opérations de rapprochement comptables auront pu être effectuées.

➤ **Commission école-cantine**

- **Aménagement et accessibilité de la cour de l'école élémentaire :**

Géraldine BRUYERE et Thierry IGONNET informent le conseil municipal que les différents projets élaborés par le maître d'œuvre ont été présentés en conseil d'école mais devront être retravaillés car ils ne répondent toujours pas aux attentes, tant des utilisateurs que du maître d'ouvrage. La priorité devra être mise sur l'accessibilité et l'aménagement du centre de la cour ; il faudra également veiller à planter de nouveaux arbres afin de pouvoir remplacer les vieux catalpas qui deviennent dangereux pour la sécurité.

- **Nouvelles activités périscolaires – reversement du fonds d'amorçage, perçu par les communes, au SIVU organisateur des NAP :**

Géraldine BRUYERE explique au Conseil municipal :

- que les services préfectoraux ont rejeté la délibération de la commune de Tramayes décidant, comme toutes les communes adhérentes au SIVU, de reverser au syndicat à qui a été confié l'organisation des NAP sur l'ensemble de leur territoire, le fonds d'amorçage versé par l'état pour en compenser partiellement les charges.

- que les services de l'état ne proposent pas pour autant d'alternative, permettant de transférer au SIVU des ressources nécessaires à l'accomplissement de cette mission.

➤ **Commission technique**

Le conseil municipal est informé des travaux de la commission qui s'est réunie le 9 décembre

- **Eau – Tarifs 2014**

Sur proposition de la commission, le conseil municipal décide de fixer les tarifs du service distribution de l'eau pour 2015 comme suit :

2015	
+ 1% / aux tarifs 2014	
Abonnement annuel	63,00
Consommation réelle	
0 à 100 m3	1,42
101 à 200 m3	1,34
201 à 500 m3	1,17
> à 500 m3	1,10
* Frais pour ouverture/fermeture de branchement	52,00
* Relève supplémentaire avec déplacement	52,00
* Frais de résiliation d'abonnement (fermeture/dépose compteur)	110,00
* Acompte sur travaux de branchement neuf	80% du devis

○ Eau – Suivi et programmation des travaux

Le maire indique qu'une réunion de travail est programmée pour le 18 décembre en présence du cabinet Secundo, Assistant à Maître d'Ouvrage en vue de planifier la poursuite des travaux de renouvellement du réseau des sources : renouvellement des conduites d'amenée, collecte de la nouvelle source ; et effectuer le contrôle des opérations du suivi du réseau par les agents.

QUESTIONS DIVERSES

➤ Exonérations de taxe d'aménagement

Le maire informe le conseil municipal des différentes possibilités qui existent, d'exonérer partiellement ou totalement certaines catégories de construction de la taxe d'aménagement et qu'il appartient aux assemblées locales d'en délibérer chaque année.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, dans le contexte actuel de diminution des dotations et subventions et l'augmentation subie des charges qui s'imposent à la commune, en accroissement constant, bien que conscient de leur valeur incitative, confirme ne pas pouvoir mettre en œuvre ces dispositifs actuellement et réétudiera ultérieurement cette question.

➤ Remboursement à Annick GIRAUD

Le conseil municipal accepte de rembourser à Mme GIRAUD, la somme de 27€24, qu'elle a dû avancer sur ses fonds propres, pour payer, par chèque, des fournitures pour le service technique, le fournisseur refusant d'être payé par la voie normale et habituelle du mandat administratif.

➤ SIRTOM

Jean THOREUX et Jean-Claude WAEBER effectuent pour l'assemblée le compte rendu de la dernière réunion du Conseil Syndical qui s'est tenue le 11 décembre, à l'ordre du jour de laquelle étaient inscrits les points suivants :

- Etude préalable pour la mise en place d'un mode de financement incitatif pour la gestion des déchets ;
- Etude de réhabilitation du réseau des déchetteries, consultation en vue du choix d'un maître d'œuvre ;
- Appel à projet ADEMA « zéro gaspillage, zéro déchet » ;
- délégation pouvoir de police spéciale déchets ;
- évolution des modalités de traitement des déchets ;

Le conseil municipal, après en avoir débattu, regrette à l'unanimité, tout en reconnaissant que les objectifs poursuivis ne sont pas dépourvus d'intérêt, que le syndicat persiste à prendre des engagements sur tous ces sujets, sans comprendre que les coûts qui seront répercutés sur l'utilisateur ne sont plus supportables. Il déplore en particulier le programme de réhabilitation des déchetteries qu'il juge surdimensionné aux besoins : 1 275 000 € de travaux envisagés pour une rénovation totale, alors que 200 000 € de travaux suffiraient pour la mise aux normes actuelles des 5 déchetteries, et 400 000 € pour la mise aux normes de niveau supérieur, permettant d'affronter sereinement les années à venir.

Le conseil municipal s'interroge en conclusion sur l'opportunité d'étudier les conditions de son éventuel retrait du SIRTOM.

➤ SYDESL – déplacement d'un candélabre au lotissement de Trécourt

Jean THOREUX présente au conseil municipal l'étude réalisée par le syndicat pour le déplacement d'un candélabre (n°149) au lotissement de Trécourt dont le positionnement s'est révélé source d'incidents répétés. Il indique que les travaux sont estimés à 1 113€36 HT, à charge du SYDESL et seront réalisés par l'entreprise SERPOLLET, titulaire du marché de travaux, après réception de l'accord de la commune.

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
- adopte le projet de travaux proposé par le SYDESL,
 - autorise le maire à modifier le contrat de fourniture en conséquence,

- autorise le SYDESL à transmettre au fournisseur d'électricité, l'avis de modification de réseau d'éclairage public pouvant entraîner une variation tarifaire du contrat existant ou un avis de création d'un nouveau réseau d'éclairage public nécessitant la création d'un nouveau contrat ;

- se réserve par ailleurs le droit de souscrire un contrat d'électricité auprès du fournisseur de son choix et autorise le maire à engager les consultations nécessaires le cas échéant.

➤ **SCOT**

Le maire présente au conseil municipal le courrier reçu de la préfecture le 24 novembre, portant à sa connaissance l'arrêté inter-préfectoral fixant le périmètre du Syndicat Mixte devant porter le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la région Mâconnaise et le projet de statut, qui font suite à la délibération du 30 septembre 2014 de la CAMVAL.

Les conseils municipaux des communes membres des communautés de communes incluses dans le périmètre du SCOT, puis les conseils communautaires des communes concernées, doivent délibérer sur la création de ce syndicat mixte et sur ces statuts.

Il rappelle que les premiers débats sur le sujet datent d'environ 10 ans, avec plusieurs scénarii successivement échafaudés concernant les périmètres et la structure juridique qui n'ont pu être approfondis.

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport du maire, conscient néanmoins de l'obligation qui lui est faite de rejoindre un SCOT, à l'unanimité :

- déplore le manque de cohérence du périmètre retenu par l'état avec les identités, les spécificités et intérêts de l'ensemble des communes et la très grande inégalité de répartition des sièges au comité syndical prévue par les statuts.

- rejette le projet de périmètre et les statuts tels que présentés au vote.

➤ **Demandes de subventions**

Le conseil municipal décide de ne pas répondre favorablement aux demandes présentées par le Maison Familiale Rurale de La Clayette, le lycée Witmer de Charolles, le comité de Saône et Loire de la ligue contre le cancer, le Centre Georges François Leclerc de lutte contre le cancer et l'US Cluny Rugby.

INFORMATIONS DIVERSES

➤ **Rallye Puissance 5 :**

Suite à l'Assemblée Générale de l'association, Thierry DELHOMME informe le conseil municipal du renouvellement des membres du bureau et des modifications projetées dans l'organisation de l'édition 2015 du rallye automobile.

➤ **Dames de Cœur :**

Annie VOUILLON et Jean-Claude WAEBER informent l'assemblée de leur rencontre avec l'association qui projette l'organisation d'une nouvelle manifestation les 14, 15 et 16 mai, pour le weekend de l'Ascension, avec location d'hébergements communaux à confirmer et à laquelle ils souhaitent associer des partenaires associatifs et des producteurs locaux.

➤ **Jazz Campus :**

Le maire transmet au conseil municipal les remerciements de l'association pour le soutien apporté lors de son dernier festival. Il l'informe de la dernière rencontre au cours de laquelle ont été évoqués :

- l'édition 2015 qui nécessitera une organisation conséquente puisqu'elle aura lieu en même temps que la biennale du marché des potiers,

- un projet de stage à conduire en concertation avec le SIVU.

➤ **Pays Sud Bourgogne**

Report sine die de l'assemblée générale initialement prévue le 17 décembre.

➤ **Météo du mois de novembre**

➤ **Dates à retenir :**

- 05/01/2015 : 20h30 à la mairie : réunion maire – adjoints - secrétaire générale

- 13/01/2015 : 20h30, commission technique et commission tourisme

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : Lundi 19 janvier 2014 – 20h30 – salle du conseil